

AVIS AUX FABRICANTS DE MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES

DATE: Le 3 juin 2010

OBJET: Ajustement des prix 2010 relatif à l'application des balises du 60 % & 54 %

Conformément à notre avis du 17 décembre 2009, le présent avis a pour but d'informer les fabricants de médicaments génériques de la date limite du 21 juin 2010 pour effectuer une demande d'indexation de prix relative à un produit générique. Cette demande pourra être considérée en vue de la mise à jour d'octobre 2010 si, et seulement si, une hausse de prix d'un produit innovateur consentie en avril ou en juin 2010 s'avère déterminante au regard de l'application des balises du 60 % & 54 % à votre produit. Les exigences et les balises applicables doivent être respectées.

<u>Transmission</u>: Les demandes devront être transmises à l'aide des « Fiches du médicament » dûment signées

AU PLUS TARD LE 21 JUIN 2010

à 16 h 30 par l'un ou l'autre des modes de transmission suivants :

1. Par courrier postal :	Conseil du médicament Direction scientifique de l'inscription - PRIX 2010 1195, avenue Lavigerie, 1 ^{er} étage, bureau 100 Québec (Québec) G1V 4N3
2. Par courrier électronique :	cdm-prix@msss.gouv.qc.ca

Pour toute information supplémentaire concernant les demandes relatives aux prix, vous pouvez communiquer avec monsieur Julien Baril au 418 643-3140.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Carole Marcotte, directrice Direction scientifique de l'inscription